DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025-CM/102 : MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – DEFINITION DES DATES POUR LA MISE A DISPOSITION DU PROJET AU PUBLIC

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 novembre 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 19 novembre 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 23
Absents : 06
Représentés : 2
Total des votes : 25

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane – PAUSE Jean Claude - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina - BRANCALIN Sandrine – BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – DE LAMOTHE Jean Bernard – ACTIF Jean Pierre - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – ECLAPIER Eric (procuration donnée à SISAHAYE Teddy).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE – Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-102-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Par délibération n°2025-CM/083 en date du 22 juillet dernier, le Conseil Municipal a approuvé les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme au public, à savoir :

- *Parution d'un avis au public dans un journal d'annonces légales diffusées dans le département au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition du dossier,*
- *Mise à disposition du dossier sur le site internet de la Ville, ainsi que d'une adresse mail afin que les personnes qui le souhaitent puissent faire part de leurs observations,*
- *Mise à disposition du dossier et d'un registre au Service Urbanisme, afin que les personnes qui le souhaitent puissent faire part de leurs observations.*

A l'issue de la mise à disposition du dossier, Madame le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Il est donc proposé de fixer les dates de consultation du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme au public, du 12 janvier 2026 au 13 février 2026 aux dates et heures d'ouverture des bureaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les dispositions du Code de l'urbanisme,
Vu la délibération n°2025-CM/083 en date du 22 juillet dernier.

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 25 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver les dates de consultation du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme par le public, du 12 janvier 2026 au 13 février 2026, aux dates et heures d'ouverture des bureaux.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout actes ou documents qui serait la suite des présentes.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-102-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025